

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-316

présenté par

Mme Duby-Muller, M. Breton, M. Liégeois, Mme Corneloup, M. Bazin, Mme Minard, M. Taite,
M. Jean-Pierre Vigier, M. Fabrice Brun et M. Rolland

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	18 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	18 000 000
TOTAUX	18 000 000	18 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à préserver le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) au niveau de 2024, soit 38 millions d'euros en y incluant le bonus ruralité, introduit par le Plan Culture et Ruralité à hauteur de 2,3 millions d'euros et à destination des radios associatives rurales et ultramarines.

En conséquence, il est proposé d'abonder de 18 000 000 euros en AE et CP les crédits de l'action 6 « Soutien à l'expression radiophonique locale » du programme 180 « Presse et médias », et de compenser à due concurrence par une diminution des crédits de l'action 1 « Livre et lecture » du programme 334 « Livre et industries culturelles ».